



Titularisations des contractuels à mi temps dans la FPH

Par Vaniajoets

Bonjour,

Je suis actuellement et depuis le mois de septembre 2011, employée en cdi a 50%, en qualité d'assistante sociale dans un établissement public de santé.

J'ai une expérience professionnelle dans le même domaine mais dans un établissement différent, de 10 mois.

Ma question est de savoir si je peux prétendre à une titularisation et si oui sous quelles conditions?

Mon employeur ne sait pas ou ne veut pas me répondre.

Je vous remercie d'avance de votre réponse.

Cordialement

V.Joets

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement